

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Michaud

<https://www.cadre21.org/membres/90baa7324cc0cca6c55f61f9>

Date d'obtention : 2021-12-02 19:09:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse est très bien faite afin que nous puissions suivre des étapes claires.

Nous ne devons jamais accéder aux images.

Nous devons confisquer le cellulaire de la personne qui aurait les images sans lui poser de question et appeler les policiers le plus vite possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va m'outiller dans certaines interventions.

Cela m'apporte un bagage de plus et m'outille plus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas demander à voir les images ainsi que de ne pas questionner l'instigateur.